



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2026

Présents : CHENU Laurent, MICHAUD Christine, BREGAND Frédéric, DUSTOUR Peggy, HEUZEBROC Franck, MAGNIN Jessica, GOUSSET Jérôme, PIZARD Chantal, GUYOTTE Aurélien, ANTZENBERGER Corinne, BEDIN Jean.

Absents :

Secrétaire de séance : HEUZEBROC Franck
Début réunion 20H00

1/ VOTE DES TEXES DIRECTES LOCALES 2026

- - taxe d'habitation : 10 %
- - taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.24 %
- - taxe foncière sur les propriétés non bâties :15.34 %

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

2/ CORRECTIF BUDGETAIRE SUR EXERCICE ANTERIEUR

Une inversion a été effectuée entre le capital et les intérêts de l'échéance du **04/05/2021** de l'emprunt 1480399 souscrit auprès du Crédit Agricole.

Il convient de corriger cette inversion par une **opération d'ordre non budgétaire** via le compte 1068 (réserve) comme le préconise l'instruction M57 :

Débit compte 1068 par Crédit 1641 pour 214,08 €.

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

MAIRIE D'ÉTREPIGNEY
2 Pl. de la Mairie, 39700 Étrepigny
09 65 21 82 05 ou 03.84.71.31.12
mairieetrepigny@orange.fr



3/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le **Compte de Financement Unique (CFU)** est un outil financier qui permet de regrouper toutes les ressources et les dépenses de la commune du 01/01/2025 au 31/12/2025. Il offre une gestion plus transparente et efficace des fonds publics.

Le Conseil Municipal a officiellement approuvé le CFU 2025.

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

4/ AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE 2025

AFFECTATION :	+370 890.29 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	-162 501.59 €
2) Report en fonctionnement R 002	+208 388.70 €
3) Report excédent fonctionnement 2025 CCAS suite à dissolution	+ 5 101.52 €
4) Report en fonctionnement R 002	+213 490.22 €

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 20

Le **Conseil Municipal a voté le budget primitif** pour l'année en cours, établissant ainsi les prévisions de dépenses et de recettes pour l'ensemble des projets et services municipaux.

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Recettes</u>	331 101.59€	603 623.22€
<u>Dépenses</u>	331 101.59€	529 700.38€

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....



6/ ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal a voté l'admission en non-valeur et l'extinction des créances, suivant ainsi les procédures comptables pour une gestion rigoureuse des créances irrécouvrables.

Le **vote des admissions en non-valeur** concerne la décision de ne pas recouvrer certaines créances, jugées irrécouvrables en raison de diverses circonstances (faillite, absence de contact, etc.). Ces créances sont donc exclues des comptes pur un montant de 1244.21€

Les **créances éteintes**, quant à elles, représentent des dettes qui ont été annulées ou dont le recouvrement a été jugé impossible, souvent en raison d'une prescription ou d'une dérogation légale. Montant de 621.59€

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

7/ FIN DE MISSION ASSISTANT MAITRISE OUVRAGE

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celles :

- du 15/09/2022 confiant au SIDEC une assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- du 06/04/2023 confiant à THIERRY BARREAU la mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant le coût prévisionnel des travaux en phase APS estimé à 692 400,00 € HT et à 897 714,25 € HT toutes dépenses confondues, présenté en réunion du 04/12/2023, le conseil décide de reporter le projet d'aménagement de 3 logements à louer puis d'un garage communal et de déclarer le projet actuel sans suite pour motif d'intérêt général.

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

8/ E-lum TRANCHE 4

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 1 646,85 € TTC

Il sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50,00 % du montant aidé de l'opération €) Soit 823,43 €

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

9/ MOTION DE SOUTIEN SIDEC

La commune souhaite marquer son soutien au SIDEC en réaffirmant la nécessité du maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal.

MAIRIE D'ÉTREPIGNEY
2 Pl. de la Mairie, 39700 Étrepigny
09 65 21 82 05 ou 03.84.71.31.12
mairieetrepigny@orange.fr



Elle de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et du SIDEC du Jura en adoptant la motion ci-annexée pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements).

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

10/ CARTE AVANTAGES JEUNES

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'offrir la carte avantages jeunes 2025-2026 pour les jeunes de moins de 30 ans.

Voix Pour 11 Abstentions..... Voix contre.....

Le Maire, Laurent CHENU
(Affichage le 24/04/2026)



MAIRIE D'ÉTREPIGNEY
2 Pl. de la Mairie, 39700 Étrepigny
09 65 21 82 05 ou 03.84.71.31.12
mairieetrepigny@orange.fr